

**Direction de l'Environnement et de la Mobilité
Service, Paysage, Agriculture et Forêt**

Affaire suivie par : Gladys GIRMA
Tél. : 06.31.82.30.48

E-Mail: dem-arbreetpaysage@charente-maritime.fr

Appel à Manifestation d'Intérêt : organisation d'animations lors de la Semaine de l'Arbre et du Paysage

1. CONTEXTE ET OBJECTIF

Depuis plus d'un an, le Département mène des actions dans le cadre du Plan Arbre et Paysage (Référentiel Arbre et Paysage, Matinées du paysage, 2^{èmes} rencontres des acteurs du paysage, ...).

Pour compléter et conforter ce programme, le Département organise **la semaine de l'Arbre et du Paysage, du 10 au 16 mars 2025.**

Dans le cadre de cette semaine, le Département souhaite identifier et collaborer avec des partenaires potentiels pour l'organisation de manifestations autour du thème de l'arbre et du paysage. Ces événements, à destination du grand public, viseront à mettre en avant les initiatives vertueuses en matière de paysage dans le département et à sensibiliser les habitants.

2. NATURE DES PROJETS ATTENDUS

Les manifestations peuvent inclure, mais ne sont pas limitées à :

- Expositions sur le thème de l'arbre, du paysage, de l'eau, du cadre de vie
- Ateliers pédagogiques pour différents publics
- Conférences ou tables rondes
- Activités interactives en plein air (plantations, lecture de paysage...)

3. MODALITÉ DE PARTICIPATION

Les candidats intéressés doivent soumettre une description détaillée du projet proposé (formulaire Forms) :

- Objectifs et nature de l'animation
- Publics visés

- Responsable et personnes supports
- Calendrier et durée
- Lieu, adresse et jauge
- Tarif : gratuit ou payant (montant)
- Modalité de communication. Le partenaire s'engage à communiquer sur l'entièreté du programme.

4. CRITÈRES D'APPRÉCIATION

Les projets seront analysés sur la base des critères suivants :

- Pertinence par rapport aux thèmes et aux objectifs
- Capacité à toucher le public cible

Seules les manifestations qui répondront aux objectifs de la semaine de l'arbre et du paysage seront intégrés à la programmation par le Département.

5. CALENDRIER

Date limite de réponse : 31 janvier 2025